

Séance du 23 juin 2022

L'an 2022, le 23 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, s'est réuni à la Maison France Services, place de La Tour D'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 17 juin 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 17 juin 2022.

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, **Mmes**, BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, KERFERS Jocelyne, LE GUERN Isabelle, LEVENEZ Sophie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, **MM** : AUFFRET Ludovic, BERNARD Jo, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, DAHIREL Thierry, FAUCHEUX Olivier (jusqu'au point 10), FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE MOROUX Cédric, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques, URIEN Patrick, YVINEC Jérôme.

Absent(s) ayant donné procuration : COLLOBERT Isabelle à FEAT Samuel, LE GUEN Annie à QUILTU Jacques, PENSIVY Patricia à MAZEAS Jacqueline, BOULANGER Vincent à COTTY Stéphane, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel (à partir du point 11), LE CAM Alain à GOUBIL Didier, LE LOUARN Éric à LE BIHAN Erwan, Etienne Le fer à Sophie LEVENEZ.

Absent(s) excusé (s):

A été nommé secrétaire : COTTY Stéphane

Objet(s) des délibérations

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 mai 2022

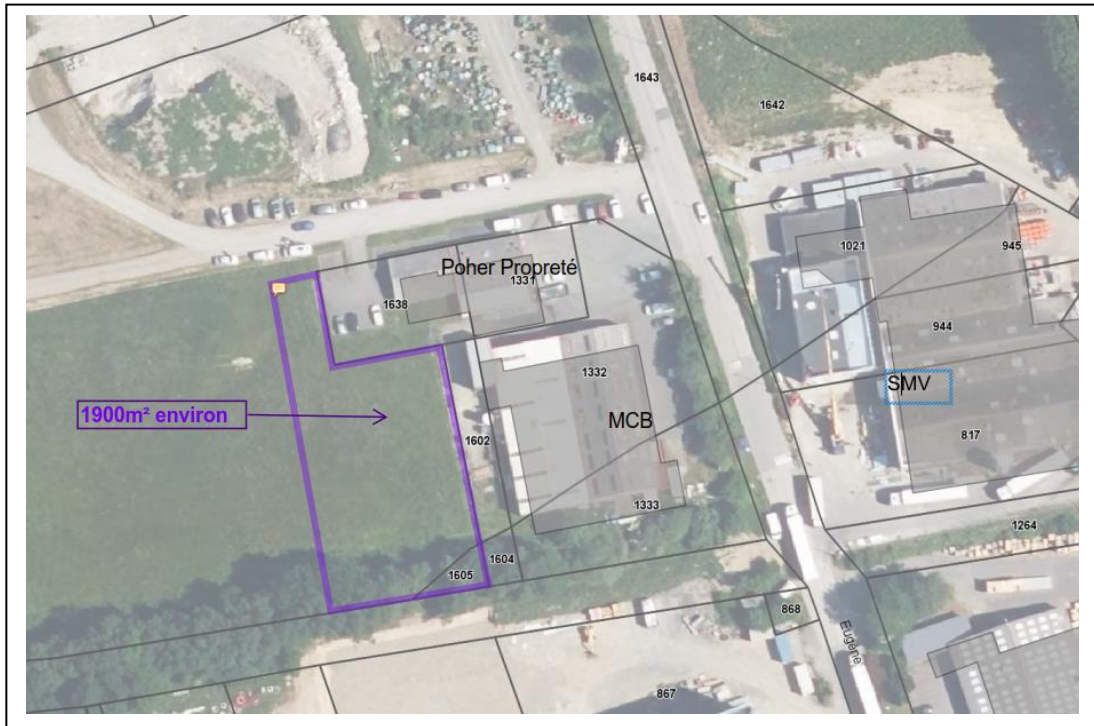
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1. Parc d'activités de Kervoasdoué : Cession de terrain à la SAS POHER PROPLETE

Rapporteure : Jacqueline MAZEAS / Technicienne : Céline Koukoulsky

La SAS POHER PROPLETE est une entreprise de nettoyage installée sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix. L'entreprise emploie 220 personnes et est en fort développement. De ce fait, elle se trouve à l'étroit dans ses locaux actuels.

La SCI ALLIANCE 4 est propriétaire du terrain et des murs exploités par la SAS POHER PROPLETE. Ainsi, La SCI ALLIANCE 4 souhaite acquérir un terrain de 1 900m² environ appartenant à Poher communauté, situé dans la continuité de son site sur le parc d'activités de Kervoasdoué.



Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 09 juin 2022,

Vu la saisine du service des domaines,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Cède à la SCI ALLIANCE 4 une partie des parcelles A 1639 et A 1605 pour une surface prévisionnelle de 1 900m² (surface exacte à délimiter par document d'arpentage à la charge de l'acquéreur) au prix de 10€ HT /m² soit un prix de cession prévisionnel de 19 000€ HT.
- Autorise le Président à signer actes et pièces à intervenir

2. Covid résistance Bretagne : Reversement des trop versés

Rapporteure : Jacqueline MAZEAS / Technicienne : Céline Koukoulsky

En avril 2020, la Région Bretagne, les 4 Départements, les 60 EPCI et l'Association des Iles du Ponant en tant que représentant des communes iliennes non membres d'un EPCI, en partenariat avec la Banque des Territoires, se sont associés pour mettre en place un dispositif de soutien aux associations et petites entreprises dont l'activité a été impactée par la crise sanitaire.

Actif jusqu'au 30 septembre 2021, ce fonds a permis le versement de 9,3 M€ de prêts de trésorerie à 743 structures réparties sur l'ensemble du territoire breton.

A l'issue de la période d'attribution des prêts, il est constaté que les fonds libérés par les partenaires du fonds sont supérieurs de 1,7M€ aux besoins globaux (prêts et frais de gestion prévisionnels). Les conventions signées avec les partenaires ne prévoyaient le remboursement des éventuels trop versés qu'à la fin de la vie des prêts octroyés, soit en 2025.

La Région souhaitant permettre aux territoires de récupérer leur part d'enveloppe non utilisée dès cette année (et, à la marge, appeler un complément de dotation auprès des territoires pour lesquels les versements initiaux s'avèrent inférieurs aux besoins), la Commission permanente du Conseil régional a approuvé, le 28 février 2022, un avenant générique.

Le montant prévisionnel de la contribution de Poher communauté s'élevait à 32 528€ (2€/habitant). Un versement de 50% a été opéré en 2020 soit une contribution engagée de 13 463,92€. Le solde de 50% n'a pas été engagé, l'engagement du fonds étant inférieur à 40%.

Sur Poher communauté, un seul prêt a été accordé pour un montant de 17 000€.

Sur cette base, le reversement prévisionnel s'élève à 7021,73€ pour Poher communauté.

Poher communauté doit délibérer sur les termes de cet avenant, préalable nécessaire à la mise en œuvre du reversement du trop-perçu.

Au terme du dispositif, un calcul définitif des frais de gestion, aujourd'hui estimés à un niveau plafond, sera effectué ainsi que le nouvel arrêté des comptes qui constatera le total des prêts remboursés, et donc le montant final dû à chacun des partenaires.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 09 juin 2022,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant générique à la convention de participation au fonds Covid Résistance Bretagne entre la Région et Poher communauté (ci-joint annexé),
- Autorise le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

3. Book hémisphères : demande de subvention

Rapporteuse : Jacqueline MAZEAS / Technicienne : Céline Koukoulsky

Book Hémisphères, société coopérative d'intérêt collectif (S.C.I.C) à but non lucratif créé en 2010, est spécialisée dans le réemploi de produits culturels et notamment du livre basée à Kervignac.

Elle a signé plus de 200 conventions avec des médiathèques, entreprises, associations, collectivités, déchetterie, et ressourceries. Des « boîtes à culture » sont installées dans laquelle les particuliers peuvent y déposer leurs dons. Book Hémisphères a collecté plus de 5,4 millions de livres depuis 2010. Une fois triés, les livres sont destinés :

- Au recyclage
- Au don
- A la vente (Taux de réemploi 45%) via la boutique de Book-hémisphères ou le site de e-commerce « livre en poche.com.



Cette entreprise d'insertion a ouvert un entrepôt secondaire à Vallée du Roy à Carhaix.

Book Hémisphères propose à des personnes éloignées du monde du travail, des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). Ce contrat de travail de droit commun est établi pour une durée de six mois minimum, renouvelable dans la limite de deux ans. Ces postes sont attribués à des personnes éloignées de l'emploi et éligibles à ces contrats. Une conseillère en insertion professionnelle accompagne les salariés individuellement sur la mise en place de leur projet de formation ou d'accession à un emploi.

Les principaux postes qui seront proposés à Carhaix sont :

- 1 responsable de site (recruté en novembre 2021)
- Des opérateurs logistiques : réceptionne et stocke les marchandises
- Des opérateurs de tri : tri des livres un à un
- Des préparateurs de commandes : picking et emballage

Le phasage prévisionnel est le suivant :

2021/ début 2022 : Recrutement d'un encadrant et 2 CDDI

2022 : recrutement de 2 CDDI

2023 : recrutement de 2 CDDI

Sur le site de Vallée du Roy cohabiteront deux activités :

- **L'activité de réemploi de produits culturels** : collecte, tri, stockage, préparation de commandes, espace braderie.
- **Une activité de prestation logistique** : service de e-commerce, stockage temporaire, réapprovisionnement de magasin, collecte et expédition pour des entreprises locales

Ces prestations logistiques viennent conforter le modèle économique et consolider le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnel.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Désignation	2021	2022
Ressources		
Apports en capital	339	20000
SCIC BH	339	10000
Carhaix souscriptions ville/région/Poher C		6000
Carhaix souscriptions autres partenaires privés		4000
Souscription d'emprunts		70000
Carhaix Credit coop		40000
Carhaix France active		30000
Subventions d'investissement	53120	104000
DDETS (inv)	50000	
Carhaix Ademe (inv)		60000
Carhaix Région (inv)		25000
Poher communauté (inv)		19000
Phinoé (inv)	3120	
Total des ressources	53459	194000
Emplois		
Immobilisations incorporelles	3120	3650
Logiciel application collecte	3120	
Logiciel logistique		3650
Immobilisations corporelles	50339	126331
Carhaix Fenwick	10000	
Etagères	40339	64000
Convoyeurs		17500
Rack		10000
Déshumidificateurs d'air		2000
Carhaix boîtes pour collecte		4000
Petit matériel divers (étiqueteuse, téléphones, bippers, TPE, postes emballages...)		2779
Grands bacs avec ouvertures latérales		2060
2 transpalettes et 1 transpalette peseur		1365
100 caisses picking + 30 plateformes à roulettes		1309
Ordinateurs, écrans et imprimante multi fonction papier A3		1240
Casiers		400
2 chariots roulants type Roll conteneur		380
Communication : panneaux, bâches, gilets sans manches logotés BH		519
Carhaix véhicule		18779
Total des emplois	53459	129981

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Se positionne quant au versement à Book Hémisphères d'une subvention d'investissement prévisionnelle et maximale à hauteur de 10 000€, soit 7,7% des investissements prévus en 2022, sous réserve de l'accord préalable nécessaire de la Région Bretagne.
- Autorise le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

4. ZAE du Vieux Tronc : Prolongation de la convention avec Mont d'Arrée Communauté

Rapporteuse : Jacqueline MAZEAS / Technicienne : Céline Koukoulsky

La commune nouvelle de Poullaouën incluant les communes de Locmaria-Berrien et Poullaouën a été créée le 01 janvier 2019. La zone d'activités du Vieux Tronc est située sur le territoire de deux communautés de communes.

La convention initiale est arrivée à échéance le 01/01/2022. Les termes principaux étaient les suivants :

- Monts d'Arrée Communauté :
 - Garde la propriété et la gestion de l'ensemble de la zone d'activités,
 - Supporte l'ensemble des dépenses afférentes : entretien des réseaux et voirie, espaces verts, assainissement collectif, éclairage public, défense incendie...

- Poher communauté :
 - Perçoit la fiscalité (CVAE, CFE et IFER) versée par les entreprises implantées sur la zone d'activités côté commune nouvelle de Poullaouën
 - et la reverse à Monts d'Arrée Communauté dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans (arrivée à échéance le 01/01/2022). Le versement intervient en septembre.
- Les communautés de communes ont convenu dans la convention de la possibilité d'envisager, à terme, l'acquisition du foncier, des réseaux et des équipements de la zone d'activités du Vieux Tronc.

A l'issue de cette convention, deux solutions sont envisageables :

- Le transfert de la ZAE à Poher communauté
- Le renouvellement de la convention

Un échange entre Poher communauté et Mont d'Arrée Communauté est intervenu en mai 2022. Il a ainsi été convenu de prolonger la convention dans les mêmes termes pour une durée de 4 ans.

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention ci-annexée pour une durée de 4 ans
- Autorise le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision se rapportant à la présente décision

5. Renouvellement de la convention EPF

Rapporteuse : Jacqueline MAZEAS / Technicienne : Léna BOURHIS

Annexe : projet de convention

Créé par le décret n°2009-636 du 08 juin 2009 modifié, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, établissement public d'Etat, a pour vocation d'accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière. Dans cette optique, l'EPF est habilité à procéder, dans la région Bretagne, pour le compte des collectivités territoriales à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

L'accent est mis sur le logement, notamment social, le renouvellement urbain, la reconversion des friches industrielles et militaires, le développement d'activités économiques d'intérêt régional, la protection et la préservation des espaces agricoles et la préservation des espaces naturels remarquables, actions pour lesquelles l'EPF peut apporter son soutien technique et /ou financier.

Les priorités d'action de l'EPF se déclinent à travers un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI). Le 3^{ème} PPI de l'EPF Bretagne a été adopté par son conseil d'administration le 08 décembre 2020. Il couvre la période 2021-2025. Il vise à soutenir le renouvellement urbain (l'EPF agissant quasi exclusivement dans ce cadre) et la redynamisation des centralités avec pour objectif prioritaire la production de logements, notamment sociaux, mais aussi le développement économique, la lutte contre les risques naturels et technologiques et, de façon subsidiaire, la préservation des espaces naturels et agricoles.

L'accompagnement que l'EPF offre aux collectivités territoriales est décliné à un niveau à la fois stratégique et opérationnel. Au niveau stratégique, les conventions cadre conclues avec les EPCI déclinent à l'échelle intercommunale les orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF et s'inscrivent en accompagnement des stratégies et politiques territoriales définies par les intercommunalités. Elles constituent un préalable utile aux conventions opérationnelles et de veille foncière et permettent d'apporter un maximum de cohérence et d'efficacité à l'action de l'Établissement Public Foncier.

Poher communauté et l'Établissement Public Foncier de Bretagne ont donc convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à faciliter la réalisation des projets communaux et intercommunaux répondant à des critères de développement durable et de mixité (sociale, fonctionnelle, générationnelle...). Cette association se matérialise sous la forme de la présente convention cadre qui définit les enjeux de notre territoire, les engagements de chaque partie, les missions confiées à l'EPF et les conditions d'exercice de ces missions.

La présente convention pourra faire l'objet d'avenants si nécessaire.

Considérant la nécessité d'anticiper les besoins fonciers pour la réalisation, dans les délais impartis par les différents documents d'orientation, de planification ou de programmation (SCOT, PLU, PLH, etc.) des objectifs d'aménagement de Poher communauté, et de ses communes membres, que cette anticipation passe par différents moyens sur lesquels l'EPF peut intervenir, directement ou en accompagnement de la collectivité :

- Règlementation permettant de maîtriser le foncier et/ou l'aménagement
- Études sur le potentiel foncier d'un territoire
- Réflexion sur la programmation, la façon d'aménager pour économiser le foncier, la faisabilité économique ou technique d'un projet,
- Acquisition des emprises foncières nécessaires à un projet.

Considérant que l'EPF met à disposition des collectivités des moyens d'ingénierie foncière ainsi que des moyens financiers permettant d'assurer un portage foncier, sous réserve de respecter certains critères, que certains projets des collectivités de notre territoire répondent à ces critères et qu'il est intéressant pour elles de pouvoir bénéficier des moyens mis à disposition par l'EPF, en signant avec celui-ci une convention cadre délimitant les grands enjeux fonciers de notre EPCI et les modalités d'action de l'EPF,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 09 juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la présente convention cadre qui prendra effet à la date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2025 (date de fin du 3^{ème} PPI),
- Autorise le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

6. Ligne ferroviaire Carhaix-Guingamp – demande de financement des études préliminaires à la rénovation de la ligne - information

Rapporteur : Dominique COGEN / Technicienne : Léna BOURHIS

Poher communauté participait le 10 février dernier, à un 1^{er} comité de pilotage en présence des sous-préfectures de Guingamp et Châteaulin portant sur la rénovation de la ligne ferroviaire Carhaix-Guingamp. Le même constat de vétusté des petites lignes ferroviaires, insuffisamment entretenues au fil du temps a été dressé pour la ligne Carhaix-Guingamp.

Pour mémoire, l'Etat, la Région et SNCF-Réseau ont engagé un programme de remise en état des différentes lignes ; cela s'est traduit par l'inscription de plus de 200 M€ d'investissement au CPER 2015-2020 permettant de remettre en état les lignes Plouaret-Lannion, Brest-Quimper, Guingamp-Paimpol, Rennes-Retiers, Dinan-Dol et Retiers-Châteaubriant, Dinan-Lamballe, ainsi que les lignes de fret Auray-Pontivy-Saint Gérard et Vitry-Gérard.

Il convient à présent d'initier le cycle d'études devant mener à une inscription des travaux volet mobilités 2023-2027 du CPER.

Il a été rappelé le caractère particulier de la ligne Carhaix-Guingamp ; Elle est exploitée par :

- un délégataire pour le compte de SNCF-Réseau sur sa portion Carhaix Guingamp
- SNCF réseau sur sa portion de tronçon commun Carhaix-Guingamp-Paimpol.

Il s'agit d'une ligne de 53 kms (51 kms en département 22 et 2 en département 29) mise en circulation en 1893, circulée à 65 km/h avec 9 haltes ou gares. Elle est fréquentée par 8 à 9 trains par jour, représentant 135 000 voyageurs par an dont 30% depuis ou vers Carhaix.

La ligne est dans un état de vétusté avéré. Cela concerne les rails, les traverses, le système informatique d'exploitation, l'assainissement pluvial, les ouvrages d'art. Par sécurité, la vitesse a déjà été réduite à 40 km/h sur 2 tronçons.

En l'absence de travaux de rénovation, l'arrêt des circulations des trains est envisagé en 2025.

L'étude préliminaire qu'il est proposé de mener permettra de réaliser un diagnostic complet et d'identifier le programme de travaux le plus optimal dans le but de garantir une pérennité de 20 ans, à iso performances.

Sous réserve de **signature de convention de financement de l'étude préliminaire** d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022, un démarrage de l'étude pourrait avoir lieu au second semestre 2022 pour une durée prévisionnelle de **12 mois**.

Planning prévisionnel



Une proposition de phasage de travaux en fonction des priorités de renouvellement sera établie. L'ordonnement de ces phases pourra éventuellement amener à la mise en place d'opération de maintien de la performance de la ligne dans l'attente de travaux pour éviter l'arrêt des circulations prévus en 2025.

Financement de l'étude préliminaire : Le coût est estimé à 350 000 €.

Parties	Clés de répartition	Besoin de financement en €	Engagement
Etat	40%	140 000 €	Oui
Région	40%	140 000 €	Oui
Autres collectivités locales	20%	70 000 €	A valider
TOTAL	100%	350 000 €	

Mmes les sous-préfètes de Guingamp et Châteaulin ainsi que le SGAR Bretagne ont demandé aux dénommées "collectivités" de se prononcer sur le montant de leur participation à l'étude préliminaire.

Pour les 70 000 € restant à financer, la répartition suivante a été proposée :

- 30 % pour les collectivités du Finistère (CD 29 et Poher communauté), soit 21 000 €.
- 70% pour les collectivités des Côtes d'Armor (CD 22 et Guingamp Paimpol Agglomération), soit 49 000 €.

Pour permettre un déroulement optimisé du projet, des options d'études complémentaires seraient également utiles, l'Etat et la Région tâcheront de les financer de leur côté pour ne pas retarder le processus.

Financement des travaux :

Le coût des travaux est lui estimé à ce stade à 70 M€, ce qui sera précisé par les études à mener.

La clef de répartition proposée est analogue à ce qui s'est fait sur toutes les autres lignes rénovées ces dernières années.

Parties	Clés de répartition	Besoin de financement en €
Etat	35%	24 500 000 €
Région	40%	28 000 000€
Autres collectivités locales	25%	17 500 000 €
TOTAL	100%	70 000 000 €

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- se prononce quant à sa participation au financement des études préliminaires pour un montant de **10 500 €**.
- autorise le Président à signer les documents y afférents,
- ne se prononce pas sur le financement des travaux

7. Rattachement de la commune de Roudouallec au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie

Rapporteur : Samuel FEAT / Technicien : Thibaud COLLIU

Le conseil communautaire en date du 12 mai 2022 a décidé de renouveler le groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers. Pour rappel, ce marché arrive à échéance en 2022.

Par ailleurs, la **commune de ROUDOUALLEC**, membre de Roi Morvan communauté, a un programme ambitieux de remise en état de sa voirie et souhaite rejoindre le groupement de commandes.

La commune de Roudouallec devra préalablement au lancement de la procédure, valider par délibération son adhésion au groupement de commandes, approuver la convention constitutive du groupement et désigner un membre de sa propre commission d'appel d'offres pour la représenter au sein de la commission chargée de l'analyse des offres.

Par décret n°2021-1111 du 23 août 2021 article R2162-4, chaque commune adhérente devra délibérer sur un seuil maximum de travaux par an.

L'adhésion d'une nouvelle commune n'entraîne pas une modification de la convention constitutive du groupement de commande désignant Poher communauté comme coordonnateur, dont les termes principaux sont les suivants :

- o Poher communauté en tant que coordonnateur du groupement signe, notifie les accords-cadres. Chaque membre du groupement assure l'exécution pour son propre compte,
- o L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le rattachement de la commune de Roudouallec au groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers.

8. Dispositif d'appui à la Coordination (MAIA) : désignation de 2 représentants

Rapporteuse : Jacqueline MAZEAS / Technicien : Bertrand KERROUX

Pour mémoire, la MAIA signifie : méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin.

Le PETR du Pays COB porte la MAIA COB 22-29 depuis le 1er octobre 2015.

La Loi santé n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé prévoit, au plus tard le 26 juillet 2022, la création du dispositif d'appui à la coordination (DAC).

Le DAC vient prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés.

L'objectif est d'apporter des réponses plus adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé. Ils sont au service de tous les professionnels du territoire, qu'il s'agisse :

- des professionnels de santé de ville, libéraux ou salariés ;

- des personnels des établissements de santé publics, privés et HAD ;
- des professionnels de l'ensemble du champ social et médico-social.

Le DAC peut également répondre aux demandes des personnes et de leurs aidants et ainsi faciliter leur parcours en apportant une réponse coordonnée à l'ensemble de leurs besoins.

Les dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes (DAC) s'inscrivent dans un environnement où plusieurs acteurs institutionnels élaborent et mettent en œuvre les politiques publiques auxquelles ils contribuent. Il s'agit :

- Des Agences Régionales de Santé (ARS) qui définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population. Elles sont chargées du pilotage régional du système de soins (dont par exemple les établissements de santé, les soins ambulatoires, les soins non programmés et la prise en charge des maladies chroniques) ;
- Des conseils départementaux qui définissent et mettent en œuvre la politique d'action sociale sur leur territoire (petite enfance, aide sociale à l'enfance, prévention et insertion des publics précaires) ;

Les ARS et les conseils départementaux ont une compétence médico-sociale partagée (autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap).

Les anciens dispositifs vont disparaître (dont la MAIA COB 22-29) et être intégrés au sein du nouveau dispositif que constitue le DAC.

Ce dispositif doit être porté par une structure juridique, cette structure porteuse peut notamment prendre la forme d'une association, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Au sein du COB, Poher Communauté doit désigner deux représentants qui siègeront dans cette structure porteuse.

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier, à la désignation de Viviane MOISAN, et Hélène GUILLEMOT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la désignation de Viviane MOISAN et Hélène GUILLEMOT au Dispositif d'Appui à la Coordination.

9. Comptes de gestion 2021

Rapporteur : Jacques QUILTU/ Technicien référent : Anna BOUVIER

Les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2021 mettent en évidence des résultats conformes au comptes administratifs. Il est proposé aux membres du conseil communautaire de donner un avis sur les comptes de gestion 2021 du trésorier.

Budget général

Section de fonctionnement :
Dépenses : 11 197 606, 32 €
Recettes : 12 093 303, 33 €
Soit un excédent de 895 697, 01 €

Section d'investissement :
Dépenses : 2 662 582, 21 €
Recettes : 2 549 564, 29 €
Soit un solde négatif de - 113 017, 92 €

Restes à réaliser en dépenses : 350 000, 31 €
Restes à réaliser en recettes : 43 856, 50 €

Budget collecte des déchets

Section de fonctionnement :
Dépenses : 2 336 911, 83 €
Recettes : 2 420 596, 30 €
Soit un excédent de 83 684, 47 €

Section d'investissement :
Dépenses : 246 413, 19 €
Recettes : 653 780, 47 €
Soit un solde positif de 407 367, 28 €

Restes à réaliser en dépenses : 188 520, 00 €
Restes à réaliser en recettes : 15 236, 44 €

Budget SPANC

Section de fonctionnement :
Dépenses : 70 185, 27 €
Recettes : 47 464, 00 €
Soit un déficit de - 22 721, 27 €

Section d'investissement :
Dépenses : 0, 00 €
Recettes : 14 230, 68 €
Soit un solde positif de 14 230, 68 €

Budget transport

Section de fonctionnement :
Dépenses : 646 913, 53 €
Recettes : 622 784, 15 €
Soit un déficit de - 24 129, 38 €

Section d'investissement :
Dépenses : 35 221, 10 €
Recettes : 78 529, 22 €
Soit un solde positif de 43 308, 12 €

Budget Z.A. KERHERVE EST

Section de fonctionnement :
Dépenses : 200 906, 90 €
Recettes : 200 906, 90 €

Section d'investissement :
Dépenses : 198 043, 77 €
Recettes : 0, 00 €
Soit un solde négatif de - 198 043, 77 €

Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST

Section de fonctionnement :
Dépenses : 81 213, 22 €
Recettes : 81 213, 22 €

Section d'investissement :
Dépenses : 41 943, 05 €
Recettes : 41 943, 05 €

Budget Z.A. METAIRIE NEUVE

Section de fonctionnement :
Dépenses : 1 471 410, 83 €
Recettes : 1 471 410, 83 €

Section d'investissement :
Dépenses : 1 463 435, 22 €
Recettes : 1 575 000, 00 €
Soit un solde positif de 111 564, 78 €

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion 2021.

10. Approbation des comptes administratifs 2021

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicienne : Anna BOUVIER

Le président quitte la salle lors de l'approbation des comptes

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs joint en annexe qui a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier, il est proposé aux membres du conseil communautaire de donner un avis sur les comptes administratifs 2021 de Poher communauté. Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Budget général

Section de fonctionnement :

Dépenses : 11 197 606, 32 €

Recettes : 12 093 303, 33 €

Soit un excédent de 895 697, 01 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 662 582, 21 €

Recettes : 2 549 564, 29 €

Soit un solde négatif de - 113 017, 92 €

Restes à réaliser en dépenses : 350 000, 31 €

Restes à réaliser en recettes : 43 856, 50 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget général.

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

Budget collecte des déchets

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 336 911, 83 €

Recettes : 2 420 596, 30 €

Soit un excédent de 83 684, 47 €

Section d'investissement :

Dépenses : 246 413, 19 €

Recettes : 653 780, 47 €

Soit un solde positif de 407 367, 28 €

Restes à réaliser en dépenses : 188 520, 00 €

Restes à réaliser en recettes : 15 236, 44 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget collecte des déchets

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

Budget SPANC

Section de fonctionnement :

Dépenses :	70 185, 27 €
Recettes :	47 464, 00 €
Soit un déficit de	- 22 721, 27 €

Section d'investissement :

Dépenses :	0, 00 €
Recettes :	14 230, 68 €
Soit un solde positif de	14 230, 68 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget SPANC

Abstentions : 15 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ)

Budget transport

Section de fonctionnement :

Dépenses :	646 913, 53 €
Recettes :	622 784, 15 €
Soit un déficit de	- 24 129, 38 €

Section d'investissement :

Dépenses :	35 221, 10 €
Recettes :	78 529, 22 €
Soit un solde positif de	43 308, 12 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget transport.

Abstentions : 15 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

Budget Z.A. KERHERVE EST

Section de fonctionnement :

Dépenses :	200 906, 90 €
Recettes :	200 906, 90 €

Section d'investissement :

Dépenses :	198 043, 77 €
Recettes :	0, 00 €
Soit un solde négatif de	- 198 043, 77 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve Le compte administratif 2021 du budget de la ZA KERHERVE EST.

Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST

Section de fonctionnement :

Dépenses : 81 213, 22 €

Recettes : 81 213, 22 €

Section d'investissement :

Dépenses : 41 943, 05 €

Recettes : 41 943, 05 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2021 du budget de la ZA de KERVOASDOUE OUEST.

Budget Z.A. METAIRIE NEUVE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 471 410, 83 €

Recettes : 1 471 410, 83 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 463 435, 22 €

Recettes : 1 575 000, 00 €

Soit un solde positif de 111 564, 78 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le Compte administratif 2021 du budget de la Z. A. METAIRIE NEUVE.

11. Affectation des résultats 2021

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicien référent : Anna BOUVIER

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de donner un avis sur l'affectation des résultats de ces budgets qui se ferait de la manière suivante :

Budget général

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 895 697, 01€, qu'il est proposé d'affecter partiellement en recettes à la section d'investissement à l'article R1068 pour 680 697, 01€ et en recette à la section de fonctionnement à l'article R002 pour 215 000 €.

- un solde d'investissement négatif de -113 017, 92€ qu'il est proposé de reprendre en dépenses investissement à la section à l'article D001.

CA 2021 BP POHER COM	RESULTATS DES CA 2020	PART DU RESULTAT 2020 AFFECTE A L'INVESTISSEMENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 BUDGET PRINCIPAL Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	503 332, 17 €		-616 350, 09€	350 000,31 € 43 856,50 €	-306 143,81 €	- 113 017, 92 €
FONCT	302 812, 76 €	260 000, 00 €	852 884, 25€			895 697, 01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	680 697, 01 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 215 000, 00 €
Total affecté au c/ 1068 :	680 697, 01 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0, 00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)

-113 017, 92€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021.

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

Budget collecte des ordures ménagères

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de **83 684, 47 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,

- un solde d'investissement positif de **407 367, 28 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

	RESULTATS CA 2020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	543 509, 31€		-136 142, 03 €	188 520, 00 € 15 236, 44 €	-173 283, 56€	407 367, 28 €
FONCT	28 457, 65€	-	55 226, 82 €			83 684, 47 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation prioritaire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- - 83 684, 47 €
Total affecté au c/ 1068 :	-
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)

407 367, 28 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021.

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

Budget transport

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de **-24 129, 38 €**, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de **43 308, 12 €** qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

	RESULTATS CA 2020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	- 2 922, 27 €		46 230, 39 €	-	-	43 308, 12 €
FONCT	14 093, 15 €	-	- 38 222, 53 €			-24 129, 38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	-24 129, 38 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)

43 308, 12 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021.

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

Budget SPANC

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de **- 22 721, 27 €**, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de **14 230, 68 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

	RESULTATS CA 2020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	13 388, 70 €		841, 98 €	- -	-	14 230, 68 €
FONCT	- 17 126, 55 €	-	- 5 594, 72 €			- 22 721, 27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/ 1068 :	- - -
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 22 721, 27 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)

14 230, 68 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021.

Abstentions : 15 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ)

Budget 2021 de Métairie neuve

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un solde d'investissement positif de **111 564, 78 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

	RESULTATS CA 2020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	358 556, 41 €		-246 991, 63 €	-	-	111 564, 78 €
FONCT	-	-	-			-

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Affectation prioritaire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		-
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		-
Total affecté au c/ 1068 :		-
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		-

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001) **111 564, 78 €**

Il est proposé aux membres du bureau de donner un avis sur l'affectation des résultats 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021.

Budget 2021 de Kerhervé Est

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un solde d'investissement négatif de **-198 043, 77 €**, qu'il est proposé de reprendre en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

	RESULTATS CA 2020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	-		-198 043, 77 €	-	-	-198 043, 77 €
FONCT	-	-	-			-

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est donc proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation prioritaire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/ 1068 :	-
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)

198 043, 77 €

Le dossier a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de donner un avis sur l'affectation des résultats 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021.

12. Décision modificative n°1 du budget principal 2022

Rapporteur : Jacques QUILTU

Technicien référent : Anna BOUVIER

En dépenses de fonctionnement, il faut prévoir des crédits à hauteur de 215 000 € pour le versement de la subvention exceptionnelle au budget O.M.

En recette de fonctionnement, il est prévu d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 à hauteur de 215 000 € au compte R002.

En section d'investissement, il y a lieu de reprendre les restes à réaliser inscrits au compte administratif 2021 en report. Ces restes à réaliser sont d'un montant de 350 000, 31€ en dépenses et de 43 856, 50 € en recettes.

Il était inscrit provisoirement aux comptes D001 et R1068, respectivement **-768 532 €** et de **654 000 €**. En réalité les résultats sont de **-113 017, 92 €** et de **+680 697, 01 €**. Il convient alors de diminuer les crédits inscrits au compte D001 de **-655 514, 08 €** et d'augmenter les crédits inscrits au compte R1068 pour **+26 697, 01 €**.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte R1641 « Emprunt » de 376 067, 68 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Compte	Fonction	Libellé	Montant BP 2022
D657365	020	Budget de collecte	+ 215 000, 00 €
Total dépenses de fonctionnement			+ 215 000, 00 €

Recettes			
Compte	Fonction	Libellé	Montant
R002	020	Excédent de fonctionnement reporté	+ 215 000, 00 €
Total recettes de fonctionnement			+ 215 000, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Compte	Fonction	Libellé	Montant	
			REPORTS 2021	BUDGET 2022
D001	01	Solde d'exécution investissement reporté 2021		- 655 514, 08 €
D2031	90	Frais d'étude	29 910, 00 €	
D2041412	01	Communes du GFP bâtiments et installations	7 621, 20 €	
D2041412	020	Communes du GFP bâtiments et installations	61 583, 72 €	
D20422	90	Privé – Bâtiments et installations	7 920, 00 €	
D2051	322	Concessions et droits similaires	1 094, 40 €	
D2051	020	Concessions et droits similaires	20 877, 00 €	
D2051	95	Concessions et droits similaires	12 062, 40 €	
D2115	90	Terrains bâtis	117 000, 00 €	
D2128	95	Autres agencements et aménagements de terrains	16 389, 60 €	
D213184	413	Autres bâtiments publics	5 658, 43 €	
D2151	90	Réseaux de voirie	41 879, 40 €	
D21534	90	Réseaux d'électrification	10 275, 00 €	
D2181	90	Installations générales, agencements divers	12 675, 53 €	
D2183	522	Matériel de bureau et matériel informatique	568, 46 €	
D2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	403, 45 €	
D2313	511	Constructions	4 081, 72 €	
Total dépenses d'investissement			+ 350 000, 31 €	- 655 514, 08 €
- 305 513, 77 €				

Recettes				
Compte	Fonction	Libellé	Montant	
			REPORTS 2021	BUDGET 2022
R1321	322	Etat et établissements nationaux	18 691, 00 €	
R1322	95	Régions	3 605, 50 €	
R1323	833	Départements	1 560, 00 €	
R1323	95	Départements	20 000, 00 €	
R1068	01	Excédent fonctionnement capitalisé 2021		+ 26 697, 01 €
R1641	020	Emprunts et dettes assimilées		- 376 067, 28 €
Total recettes d'investissement			+ 43 856, 50 €	- 349 370, 27 €
			- 305 513, 77 €	

Le dossier a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, les membres du conseil communautaire sont appelés à émettre un avis sur la décision modificative n°1 du budget principal de Poher communauté qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2022.

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

13. Décision modificative n°1 du budget Transport 2022

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2022, il était inscrit provisoirement aux comptes R001 et D002, respectivement 22 000€ et -23 000 €. En réalité les résultats sont de **43 308, 12 €** et de **-24 129, 38 €**. Il convient alors de d'augmenter le compte R001 de 21 308, 12 € et le compte D002 de 1 129, 38 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte D611 « Sous-traitance générale » de -1 129, 38 € et d'augmenter le compte 2182 « matériel de transport » de 21 308, 12 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 1 129, 38 €
D611	Sous-traitance générale	- 1 129, 38 €
Total dépenses de fonctionnement		-

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes		
Compte	Libellé	Montant
R001	Solde d'exécution d'investissement positif reporté 2021	+ 21 308, 12 €
Total recettes d'investissement		+ 21 308, 12 €
Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D2182	Matériel de transport	+ 21 308, 12 €
Total dépenses d'investissement		+ 21 308, 12 €

Le dossier a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative du budget du transport 2022.

Abstentions : 15 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ)

14. Décision modificative n°1 du budget de Métairie neuve 2022

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2022, le solde positif d'investissement de 2021 n'a pas été prévu, il faut donc inscrire **111 564, 78 €** au compte R001. Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte D168751 « GFP de rattachement » du même montant.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Compte	Fonction	Libellé	Montant
D168751	90	GFP de rattachement	+ 111 564, 78 €
Total dépenses d'investissement			+ 111 564, 78 €
Recettes			
Compte	Fonction	Libellé	Montant
R001	90	Solde d'exécution d'investissement positif reporté 2021	+ 111 564, 78 €
Total recettes d'investissement			+ 111 564, 78 €

Le dossier a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget de la Métairie Neuve 2022.

15. Décision modificative n°1 du budget de Kerhervé Est 2022

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicien référent : Anna BOUVIER

Au budget 2022, le solde négatif d'investissement de 2021 n'a pas été prévu, il faut donc inscrire **198 043, 77 €** au compte D001. Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte R1641 « Emprunts » du même montant.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Compte	Fonction	Libellé	Montant
D001	90	Solde d'exécution d'investissement négatif reporté 2021	+ 198 043, 77 €
Total dépenses d'investissement			+ 198 043, 77 €
Recettes			
Compte	Fonction	Libellé	Montant
R1641	90	Emprunts	+ 198 043, 77 €
Total recettes d'investissement			+ 198 043, 77 €

Le dossier a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget de Kerhervé Est 2022.

16. Rapport annuel des acquisitions et cessions immobilières 2021 - information

Rapporteur : Jacques QUILTU Technicien référent : Anna BOUVIER

En application de l'article L2241-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à connaître le bilan des cessions et des acquisitions immobilières de l'année 2020.

Ce rapport qui est une annexe obligatoire du compte administratif est le suivant :

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE TERRAINS OU BATIMENTS EN 2021

ACQUISITIONS 2021

Budget principal :

Débitéur	Bordereau – N° Mandat dépense	Date de mandatement	Libellé	Montant
LUCAS Loïc	3349	10/12/2021	Acquisition Cairn de Goassech parcelles C715 et C713 en tout 46 044 m2	72 019.00 €

Budget Métairie Neuve :

Débitéur	N° mandat dépense	Date de mandatement	Libellé	Montant TTC
Consorts HAENTJENS	4	06/09/2021	Acquisition de terrains C140, C141, C142, C667, C1, C2, C131, C665	222 756 €

CESSIONS 2021

Budget principal :

Acquéreur	Bordereau – N° Titre recette	Date d'émission du titre	Libellé	Montant T.T.C.
SCI RDB, située à Kerhervé, 29270 Cleden Poher	2258	22/10/2021	Vente d'un atelier relais immeuble cadastré BC91 ZAC Villeneuve	378 000.00 €

Ce rapport a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Les membres du conseil communautaire ont pris acte de ce rapport.

17. Vente d'une benne à ordures ménagères d'occasion- Information

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicienne référente : Anna BOUVIER

Le camion benne à ordures ménagères immatriculé 556 AKS 29 ayant fait l'objet d'un renouvellement, il a été mis en vente sur internet.

L'entreprise A2O CLEAN située 48 Route du Chêne à Arnage (72230) a fait savoir qu'elle était intéressée pour l'acheter à un montant de 8 400 € T.T.C. mais qu'elle en avait besoin rapidement.

Afin de ne pas risquer de perdre le bénéfice de la vente, suite à l'accord du Vice-Président chargé du budget de collecte, la benne lui a été vendue dès que le virement a été effectif.

Le dossier a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Les membres du conseil communautaire sont informés de cette vente.

18. Amélioration énergétique Maison France services

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicien référent : Thibaud COLLIOU

En 2021, Poher communauté a engagé des travaux d'amélioration énergétique sur la Maison des services aux publics.

Les travaux ont consisté à :

- La modification des départs de chauffage avec la mise en place de vannes 3 voies
- Le remplacement de la gestion technique centralisée (GTC)

Les travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence avec la réception de 2 offres.

Entreprise	Montant HT
Entreprise AQUATHIS	31 140,32 €
Candidat B	49 164.92 €

Il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise AQUATHIS pour un montant de 37 368,38 € TTC. La réception des travaux a été réalisée le 27/09/2021.

En 2022, il est prévu d'engager des travaux d'amélioration de la ventilation sur le bâtiment. Un budget de 40 000 € TTC a été autorisé au BP 2022.

Les travaux prévus sont :

- Le remplacement de la centrale de traitement d'air sur la salle du conseil
- Suppression d'une pompe de circulation primaire et modification du réseau
- L'extension de la GTC sur la nouvelle centrale de traitement d'air

Les travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence avec la réception de 2 offres.

Entreprise	Montant HT
Entreprise AQUATHIS	30 637.21 € HT
Candidat B	31 438,65 € HT

Le dossier a été présenté à la commission des finances et au bureau communautaire du jeudi 9 juin dernier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise AQUATHIS et autorise le Président à la signer.

19. Approbation du rapport annuel du SPANC 2021

Rapporteur : Didier GOUBIL / Technicienne : Christelle LE BRONNEC

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier au rapport annuel du SPANC 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du SPANC 2021.

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

20. Approbation du rapport annuel des déchets ménagers 2021

Rapporteur : Didier GOUBIL / Technicienne : Christelle LE BRONNEC

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier au rapport annuel du de la collecte des déchets ménagers 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport annuel des déchets ménagers 2021.

Abstentions : 16 voix (BOUSSARD, YVINEC, LE GUERN, QUILTU, LE GUEN, URIEN, NEDELLEC, LE MOUROUX, GALGUEN, COTTY, BERNARD, BOULANGER, LE LOUARN, LE BIHAN, LEVENEZ, DAHIREL)

21. Convention Vieilles Charrues : opération de sensibilisation au tri sélectif ; attribution d'une subvention

Rapporteur : Didier GOUBIL / Technicienne : Christelle LE BRONNEC

Depuis l'édition du festival 2006, Poher communauté soutient l'association dans l'organisation de la collecte sélective.

En 2009, une convention tripartite, a été mise en place entre la communauté, compétente en matière de collecte et de valorisation des déchets, les ateliers Fouesnantais, gestionnaires du centre de tri de Glomel, et l'association Les Vieilles Charrues.

En 2019, Poher communauté a attribué à l'association les Vieilles Charrues une subvention de 4000 € pour le financement des actions liées à la gestion des déchets dans les campings, au renfort des filtrages déchets au niveau des entrées.

Grace à ces opérations, le tonnage de déchets valorisés pendant le festival 2019 a augmenté, en passant à 80,17 T (74.19T en 2018). En 2018 sur 12,60T de déchets collectés en sacs jaunes sur l'ensemble du site, le taux de refus était de 5.93%.

Cette année, l'association souhaite poursuivre les actions déjà entreprises sur l'ensemble du festival et continuer à améliorer le tri dans les campings en développant les points de collecte, et en mettant en place des actions de sensibilisation dès l'entrée de l'accueil des festivaliers.

Pour ce faire, l'association sollicite Poher communauté pour l'attribution d'une subvention de 4000 €.

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, attribue une subvention de 4 000€ à l'association Les Vieilles Charrues pour l'opération de sensibilisation au tri sélectif.

22. Modification du tableau des emplois – recalibrage d’un poste de la filière administrative

Rapporteuse : Patricia PENSIVY / Technicienne référente : Sylvie HAMONIC

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de Poher Communauté de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'agent gestionnaire de la paie, des assurances et des dossiers de retraite va faire valoir ses droits à la retraite en 2023. S'agissant de compétences spécifiques, le recrutement peut s'avérer long et difficile. Le poste est ouvert au tableau des emplois en catégorie B uniquement ; afin d'élargir le champ d'accès pour les futurs candidats non titulaires du concours de catégorie B, il est proposé de recalibrer ce poste de la catégorie C (grade intermédiaire) à la catégorie B (grade terminal). Il faut rappeler que le poste était initialement calibré en catégorie C, et l'agent avait pu accéder à la catégorie B dans le cadre de la promotion interne.

Les membres du Comité Technique Commun ont émis un avis favorable le 5 Mai 2022

Les membres du bureau communautaire ont émis un avis favorable le 9 Juin 2022

Le conseil communautaire :

- Approuve la modification du tableau des emplois relative au recalibrage d'un poste de la catégorie C (grade intermédiaire) à B (grade terminal) (cf. tableau des emplois joint)
- Autorise le Président ou la conseillère communautaire chargée des Ressources Humaines à signer les documents administratifs correspondants.

23. Approbation d'une convention de prestation de service pour l'intervention du personnel lors des scrutins électoraux au profit de la ville de Carhaix

Rapporteuse : Patricia PENSIVY / Technicienne : Sylvie HAMONIC

L'organisation des scrutins électoraux à la Ville de Carhaix, s'effectue sur 2 sites, et nécessite l'intervention de nombreux agents administratifs ou techniques. Pour pouvoir rédiger les Procès-Verbaux au sein des bureaux de votes, notamment, ces personnes doivent être électeurs/électrices sur la commune de Carhaix. Par ailleurs, elles sont affectées à ces missions sur la base du volontariat.

Considérant que la Ville de Carhaix ne dispose pas d'un nombre suffisant d'agents résidant sur le territoire communal, susceptibles d'assurer ces missions, il convient d'établir une convention de prestation de service avec Poher Communauté. Le travail administratif ou technique correspondant, est organisé sur des journées, des dimanches en général, et les agents sont mobilisés suivant un planning préétabli dans le cadre d'une concertation préalable.

Les membres du Comité Technique Commun ont un avis favorable le 10 juin 2022

Les membres du bureau communautaire ont émis un avis favorable le 25 Mai 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de prestation de service, ci-annexée, à compter du 1^{er} Mars 2022
- Autorise le Président ou la conseillère communautaire chargée des ressources humaines à signer la convention correspondante.

24. Participations, subventions et adhésions 2022

Rapporteur : Jacques QUILTU / Technicien référent : Anna BOUVIER

Les membres de la commission des finances et les membres du bureau sont invités à se prononcer sur les concours divers, subventions, participations et adhésions pour l'année 2022 :

Compte 6281 – concours divers – cotisations

Divers		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	CDG 29 Service délégué de protection des données. Convention du 9-08-18 au 09-08-21	15 206, 00 €	15 206, 00 €	15 206, 00 €
	ALECOB	4 679, 10 €	4 679, 10 €	4 679, 10 €
	AMF – Association des Maires de France	967, 07 €	1 003, 53 €	1 016, 19 €
	ADCF- Association Des Communautés de France	1 695, 54 €	1 699, 53 €	1 693, 65 €
	Mission Locale Centre Ouest Bretagne (insertion professionnelle)	17 402, 48 €	17 319, 02 €	17 259, 10 €
	Pays Centre Ouest Bretagne- PETR (3 € X 15 466 hbt pop. n-3 + une cotisation ICOB de 0.29 €/hbts de 4 485€)	49 598, 00 €	62 173, 00 €	73 632, 00 €
	Participation statutaire de fonctionnement 2020-MEGALIS	1 200, 00 €	1 200, 00 €	1 200, 00 €
	Contribution annuelle bouquet services numériques - MEGALIS	6 000, 00 €	6 000, 00 €	6 000, 00 €
	Institut de Locarn	300, 00 €	300, 00 €	-
	Office de la langue bretonne	1 500, 00 €	2 000, 00 €	2 000, 00 €
Habitat		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	ADIL- Association D'Information sur le Logement	4 999.00 €	4 999, 00 €	4 999, 00 €
	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'Habitat	200.00 €	200, 00 €	200, 00 €
	AGIR- Assoc° Gestion Indépendante Réseaux transport public	2 400.00 €	2 400, 00 €	2 400, 00 €
	Plateforme OuestGo Adhésion pour accès au service	625.00 €	750, 00 €	750, 00 €
	Association EHOP contribution plateforme covoiturage Ouest Go. Convention d'objectif partagé 2019-2022. Délibération du 4-02-21 et du	5 600.00 €	5 600, 00 €	3 780, 00 €
	Association WIMOOV. Contribution à la plateforme de mobilité sur le Pays COB.	1 250,00 €	5 000,00 €	5 000, 00 €

Tourisme		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	OTB Offices de tourisme de Bretagne	225, 00 €	225, 00 €	225, 00 €
	Fédération départementale des Offices de Tourisme du Finistère	465, 00 €	465, 00 €	486, 00 €
	Offices de Tourisme de France	384, 75 €	384, 75 €	384, 75 €
	OT Baie de Morlaix Partenariat			192, 00 €
	OT du Kreizh Breizh Rostrenen			60, 00 €
	Coordination nationale de la Vélodyssée Convention de partenariat 2021-2024. Délibération du 17-12-2020	-	3 000, 00 €	3 000, 00 €
	Destination touristique cœur de Bretagne Kalon Breizh Convention de partenariat 2021-2025. Délibération du 4-02-2021	-	4 032, 00 €	4 336, 00 €

Musique		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	Fédération Française de l'enseignement musical	200, 00 €	200, 00 €	200, 00 €

Enfance/ jeunesse		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	Association des Ludothèques Françaises	70, 00 €	70, 00 €	70, 00 €
TOTAL CONCOURS DIVERS ET COTISATIONS		113 716.94 €	138 905.93 €	148 768, 79 €

Compte 657 – subventions de fonctionnement et participations diverses

Enfance/ jeunesse		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	Production Préparons Demain	1 000, 00 €	1 000, 00 €	1 000, 00 €

Tourisme Manifestations touristiques		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	Ecole de piste de cyclisme du Vélodrome	-	2 000, 00 €	-
	Estivale bretonne	-	4 000, 00 €	4 000, 00 €
	Kreizh Breizh Elite	-	10 000, 00 €	7 000, 00 €

Economie		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	Pôle économique et social du C.O.B. adesk	1 560, 00 €	1 529, 00 €	-

	Territoires d'industrie (accord bureau 28-1-21)			2 202, 03 €
	Technopôle Brest Iroise (accord bureau 7-12-21)			2 500, 00 €
	Forum création d'entreprise CCIMBO (accord bureau 5-05-22)			320, 00 €

Habitat (lutte contre le mal logement)		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	Association les locaux moteurs	2 000, 00 €	-	4 500, 00 €
	Compagnons bâtisseurs de Bretagne. Convention du 01-12-20 au 31-12-21	1 200, 00 €	15 000, 00 €	12 000, 00 €

Divers		Année 2020	Année 2021	Année 2022
	Au fil de la Penzé	1 000, 00 €	-	1 000, 00 €
	Association France Palestine Projet Franco Palestinien	1 500, 00 €	1 500, 00 €	-
	Association France Palestine Parrainage d'un enfant	720, 00 €	720, 00 €	720, 00 €
	SDEF Plan de corps de rue simplifié	5 984, 00 €	5 984, 00 €	5 984, 00 €
	Entretien des chemins de randonnées association Hent Glas Treffrin (convention allant du 21 juin 2022 au 20 juin 2025)	600, 00 €	600, 00 €	600, 00 €
	Projet coopératif orthophotographie	426, 72 €	426, 72 €	-
	Association solidarité paysans	1 000, 00 €	1 000, 00 €	1 000, 00 €
	Rés'AgriCentre (Comité de développement des agriculteurs du Poher) :			
	- organisation du Comice agricole (dont 500€ reversé au syndicat de l'élevage)	3 700, 00 €	3 700, 00 €	3 700, 00 €
	- bourses JA et comice agricole (5 bourses x 1 525 €)	15 250, 00 €	6 100, 00 €	7 625, 00 €
	+ frais gestion 60€/ dossiers	600, 00 €	240, 00 €	300, 00 €
TOTAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		36 540, 72 €	53 799, 72 €	54 451, 03 €

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
TOTAL CONCOURS DIVERS ET COTISATIONS	113 716,94 €	138 905, 93 €	148 768, 79 €
TOTAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	36 540, 72 €	53 799, 72 €	54 451, 03 €
	150 257, 66 €	192 705, 65 €	203 219, 82 €

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 9 juin dernier,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les attributions de participations, subventions et adhésions 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.